



PROGRAMME D' ACTIONS

Avec le soutien et la participation de :



La Ligue pour la protection des oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté



Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté



Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté-
Observatoire régional des invertébrés



La Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de
Bourgogne



Sigogne Bourgogne-Franche-Comté/ Agence Régionale de la
Biodiversité



CPEPESC Franche-Comté

La réalisation de l'atlas de la biodiversité intercommunautaire de la confluence Saône-Ognon a été rendue possible grâce à l'engagement des partenaires techniques comme financiers, Merci à eux.

Conception graphique : Chabannes Solène

Financeurs :



Introduction

Le programme de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal de la Confluence Saône-Ognon a débuté en 2020. Un regroupement de neuf communes sur trois départements (Côte-d'Or, Jura et Haute-Saône) a permis d'intégrer cette confluence dans son ensemble.

Un Atlas de Biodiversité vise à approfondir les connaissances naturalistes sur la faune et la flore d'un secteur donné. Des investigations de terrain accompagnées d'analyses bibliographiques vont établir un état des lieux du territoire. La partie de terrain est primordiale car elle est axée sur des milieux naturels à enjeux et permet d'obtenir la localisation précise des espèces protégées et/ou vulnérables.

Les résultats issus de ces investigations ont permis de rédiger un rapport synthétique qui présente les cartes de synthèse d'enjeux sur le territoire.

Les milieux à fort enjeu naturel sont donc les milieux aquatiques, les zones humides, les boisements et les prairies. Cet atlas a également visé les espèces animales et végétales de milieux urbanisés, certaines espèces appréciant de vivre dans les clochers ou sous les toits des maisons (chouettes, chauves-souris).

Enjeux mis en évidence sur le territoire de l'Atlas

Les secteurs à enjeu forts mis en évidence par l'ABI sont la confluence Saône-Ognon au niveau de la commune de Perrigny-sur-l'Ognon ainsi que la vallée alluviale de l'Ognon. Ces milieux présentent des enjeux très forts mais en raison de la différence d'effort d'inventaire entre la Bourgogne et la Franche-Comté, ainsi que l'intérêt particulier porté sur les milieux humides et aquatiques, on observe une disparité de densité d'enjeux assez forte en dehors de ces deux secteurs.

Des enjeux ont donc été mis en évidence sur tous les groupes taxonomiques inventoriés : flore, insectes, amphibiens, reptiles, mammifères et oiseaux.

De ces enjeux sont donc nées ces fiches actions, qui proposent des mesures que les communes peuvent mettre en place soit par l'intermédiaire du SMAMBVO, soit en autonomie avec le conseil des structures pertinentes. Les enjeux suivants ont donc été mis en évidence :

- Veille foncière et acquisition du parcellaire
- Maintien et restauration des continuités écologiques (trame turquoise et trame noire)
- Sensibilisation du public sur les enjeux biodiversité
- Concertation avec les particuliers et les agriculteurs pour les accompagner dans la prise en compte de la biodiversité.
- Protéger la biodiversité urbaine
- Préserver les milieux à fort enjeu
- Agir sur les espèces « phares » mises en évidence par l'ABI : Sonneur à ventre jaune, chauves-souris, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Effraie des clochers.

Les fiches actions ci-après proposent donc des actions à mener en lien avec chaque enjeu. Il s'agit en premier lieu de proposer un outil applicable par les communes, sans obligation d'intervention.





Fiche action 1

Poursuivre et renforcer la veille foncière

La gestion et maîtrise du foncier sont des outils clés dans la restauration et la préservation de milieux mais doit-être mobilisé de manière réfléchié et concertée.

Les démarches d'acquisition et de maîtrise foncière doivent répondre à des enjeux et à une cohérence de territoire. Une analyse préalable à l'occasion de la révision ou de la mise à jour des documents de planification peut-être une opportunité d'aborder cette question.

La priorité sera mise sur des éléments constitutifs de la trame verte et bleue ainsi que sur les milieux à forte naturalité ou biodiversité, mais toujours dans une logique d'enjeux de préservation ou de fonctionnalité.

Priorité



Indicateurs

Superficie acquise

Moyens

Financement par le SMAMBVO ou le CENFC

Mise en œuvre

Continuer la veille foncière du SMAMBVO sur le territoire. Acquérir en priorité les milieux à enjeu pour la biodiversité : mares, boisements, prairies humides

Structure porteuse

SMAMBVO

Partenaires

Communes
EPCI
SAFER
CENFC





Fiche action 2

Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Il expose un diagnostic, établi selon les mêmes critères que pour les SCOT, et comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations générales d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, inventaire du patrimoine culturel, etc...).

La révision de ce type de document est idéale pour intégrer dans les règlements les milieux humides mis en évidence par le PGSMH et les inventaires de l'Atlas.

Priorité

Indicateurs

Superficie des milieux humides protégés et/ou restaurés

Moyens

Intégré au coût de la révision des PLU(i)

Mise en œuvre

- Intégrer les milieux humides issus du Plan de Gestion Stratégique Milieux Humides de la Vallée de l'Ognon
- Cartographier ces milieux dans le règlement graphique
- Appliquer une réglementation stricte de non-imperméabilisation et d'inconstructibilité

Structure porteuse

Communes

Partenaires

SMAMBVO
CENFC - Pôle Milieux Humides
Agence de l'Eau RMC





Fiche action 3

Protéger les éléments boisés du paysage

La protection des éléments boisés du paysage est indispensable pour préserver les continuités écologiques existantes. Concernant les boisements situés en parcelles communales, un partenariat entre les communes et l'ONF permettra de mettre en évidence les parcelles les plus sensibles afin de les protéger.

La sensibilisation des particuliers permettra également de protéger au maximum les haies et les bosquets du territoire, en évitant les coupes à blanc et la taille intensive en mauvaise période.

Priorité



Indicateurs

Superficie de boisements
Longueur des haies

Moyens

Intégré au coût de la révision des PLU(i) et des documents d'aménagement de l'ONF

Mise en œuvre

Intégration des éléments boisés ponctuels en Espace Boisé Classé dans le PLU(i) pour éviter la destruction, mise en place de réserves biologiques ONF et d'îlots de sénescence pour favoriser la biodiversité des forêts communales. Sensibilisation des particuliers via des conférences.

Structure porteuse

Communes

Partenaires

SMAMBVO
ONF
OFB





Fiche action 4

Densifier le réseau de continuités écologiques

La densification du réseau de continuité écologiques peut passer par plusieurs actions :

- Plantation de haies, bandes enherbées et ripisylves
- Création et restauration de mares
- Protection des corridors et réservoirs existants
- Restauration de cours d'eau et frayères
- Mise en place de passages à faune

Les communes peuvent être accompagnées par les Conseils Départementaux, les Chambres d'Agriculture, les Fédérations Départementales de Chasseurs ainsi que le SMAMBVO pour la réalisation de travaux.

Priorité



Indicateurs

Linéaires de haies et ripisylves, superficie des réservoirs de biodiversité, nombre de mares

Moyens

Intégré à la mise en œuvre du contrat de rivière pour les cours d'eau
AMaRHETO pour les ripisylves et les haies
Pacte de la Haie avec les Chambres d'Agriculture
Plan de Gestion Stratégique Milieux Humides du SMAMBVO

Mise en œuvre

Le Contrat de rivière Ognon, le PGSMH de la vallée de l'Ognon, le projet AMaRHETO, ainsi que le Pacte de la Haie sont des outils permettant aux communes de bénéficier d'appui technique et financier pour la mise en œuvre de plantations, travaux de restauration ou encore de gestion des milieux pour favoriser les continuités écologiques au sein du territoire. Le Conseil Départemental peut également mettre en place des ouvrages de traversée pour la faune terrestre ou encore les chauve-souris au niveau des routes.

Structure porteuse

Communes

Partenaires

SMAMBVO
Chambres d'Agriculture
Fédérations départementales de Chasseurs
Conseil Départemental





Fiche action 5

Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

La pollution lumineuse est un problème impactant l'intégralité des espèces végétales et animales. La présence de lumières puissantes durant toute la nuit perturbe le cycle biologique des espèces, leur déplacements ou encore leur capacité à se reproduire.

La plupart des espèces animales et végétales sont sensibles à la luminosité et à la durée de l'ensoleillement au niveau de leur cycle biologique. Certaines, comme les chauves-souris ou les insectes nocturnes, ne peuvent se déplacer dans des environnements trop lumineux.

Au niveau des communes, l'éclairage de l'espace public peut être modifié afin de limiter la durée de l'éclairage nocturne ainsi que son intensité. Des lampadaires adaptés qui n'éclairent que le sol, avec une puissance plus faible, permet de limiter la pollution lumineuse.

Les économies d'énergie sont également non négligeables et l'argent économisé sur la facture d'électricité pourra être injecté dans d'autres projets.

Priorité



Indicateurs

Durée de l'extinction des éclairages publics
Nombre de lampadaires adaptés
Factures d'électricité

Moyens

Programmation de l'extinction nocturne intégrée au budget annuel des communes.

Mise en œuvre

Extinction de l'éclairage durant les heures les moins fréquentées par le public, généralement 23h à 5h. Des lampadaires à détecteur de mouvement peuvent également être mis en place, le facteur important est l'orientation du faisceau lumineux. Le remplacement des luminaires par des LED permet déjà de réduire la consommation.

Structure porteuse

Communes

Partenaires

CPEPESC
SMAMBVO





Fiche action 6

Favoriser une gestion vertueuse des espaces publics

La gestion vertueuse des espaces publics passe par différentes actions :

- Arrêt de l'utilisation de pesticides et herbicides
- Fauche tardive et extensive des espaces verts
- Eco-pâturage des grands parcs comme les Forges de Pesmes par exemple

L'entretien des espaces verts appartenant à la commune peut être adapté pour améliorer la biodiversité locale sans compromettre la sécurité des usagers ni l'esthétique paysagère de l'espace public. Une fauche raisonnée au niveau des bordures de route et de chemin, combinée à une fauche tardive et extensive (une fois tous les deux ans) au centre des espaces verts permet d'obtenir de petits réservoirs de biodiversité au sein des villages.

Priorité



Indicateurs

Superficies d'espaces publics non traités, espaces verts fleuris ou en fauche tardive.

Economies sur la gestion adaptée

Moyens

Equipes techniques des communes, budget annuel d'entretien

Mise en œuvre

Ne plus utiliser de pesticides ni d'herbicides en gestion de l'espace public permet déjà de limiter considérablement la perte de biodiversité au sein du territoire.

La fauche raisonnée des espaces verts se pratique de la manière suivante : fauche mécanique des bordures de parcelles, de route ou de trottoirs pour garantir une bonne visibilité. Fauche tardive au centre des parcelles ou à distance des voiries, une fois par an en automne ou une fois tous les deux ans pour favoriser la biodiversité.

Structure porteuse

Communes

Partenaires

SMAMBVO





Fiche action 7

Accompagner les collectivités pour protéger et favoriser la biodiversité urbaine

Les villages abritent de nombreuses espèces végétales et animales, telles que l'Effraie des clochers et la Chevêche d'Athéna, les hirondelles, les chauves-souris, le Hérisson d'Europe, l'Ecureuil roux, le Choucas des tours, etc...

Que ce soit dans les habitations, les vieux bâtiments, dans les parcs urbains ou encore en bordure de l'Ognon, il n'est pas rare de trouver des animaux à proximité des humains.

Le repérage de gîtes pour ces espèces permet également de mettre en œuvre des mesures de protection au niveau du PLU(i) par exemple.

Des réunions avec les communes peuvent aider à aiguiller les actions de préservation. L'intégration du CAUE permet également de proposer des solutions de protection du bâti au niveau des enjeux environnementaux.

Priorité



Indicateurs

Bâtiments protégés
Espaces publics à enjeux gérés pour la biodiversité.

Moyens

Révision du PLU(i)

Mise en œuvre

Les documents d'urbanisme peuvent protéger certains bâtiments lorsque ceux-ci sont colonisés par des espèces protégées. Notamment les rapaces nocturnes, les hirondelles ou encore les chauves-souris.

Structure porteuse

SMAMBVO

Partenaires

Communes
CAUE 21, 39 et 70





Fiche action 8

Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux biodiversité

L'accompagnement des propriétaires privés vise à intégrer à la fois les milieux urbains, naturels et agricoles afin de proposer des mesures de protection de la biodiversité sur la majorité des parcelles.

L'intégration des propriétaires terriens dans les projets de restauration ou création de milieux naturels est également indispensable. Cela permet au public de se sentir intégré et de montrer que tout le monde peut agir favorablement pour la biodiversité locale.

Cette concertation est obligatoire afin de mener à bien des projets qui concernent de nombreuses parcelles, comme la restauration de cours d'eau.

Priorité



Indicateurs

Conférences
Réunions
Sorties nature

Moyens

Participation citoyenne du SMAMBVO

Mise en œuvre

Des conférences et des sorties nature, ainsi que l'intégration des propriétaires dans les démarches de préservation de la biodiversité sont des mesures importantes pour permettre l'avancement des projets de restauration ou de gestion des milieux.

Il est possible de passer par des conventions de travaux pour agir chez des propriétaires ou encore de discuter avec eux pour l'acquisition de parcelle ou la mise en œuvre d'Obligation Réelle Environnementale.

Structure porteuse

SMAMBVO

Partenaires

Communes





Fiche action 9

Informer et sensibiliser le grand public

Des conférences et sorties nature permettent de présenter les enjeux liés à la biodiversité au public et ainsi de les sensibiliser en leur proposant des actions qu'ils peuvent mettre en œuvre à leur échelle (installation de nichoir, tonte raisonnée, protection des haies, lutte contre les exotiques, etc...).

Priorité



Indicateurs

Conférences
Sorties nature

Moyens

Participation citoyenne du SAMBVO

Mise en œuvre

La sensibilisation du public via des actions de communication en concertation avec les élus est également essentielle pour accompagner les citoyens et protéger les animaux lorsque c'est possible. Il est par exemple possible d'installer des nichoirs pour éviter les dégâts liés aux fientes ou encore de laisser en place de vieilles granges qui servent de gîtes à ces animaux.

Structure porteuse

SMAMBVO

Partenaires

CPIE de Brussey
Communes





Fiche action 10

Accompagner les agriculteurs vers une meilleure prise en compte de la biodiversité

Le Programme Agricole, Environnemental et Climatique de la vallée de l'Ognon permet d'accompagner financièrement des agriculteurs qui souhaitent mettre en œuvre des pratiques vertueuses pour la biodiversité :

- Maintien de prairies
- Fauche tardive
- Pâturage extensif
- Conversion de cultures en prairies

La participation à ce programme se base sur du volontariat, des actions de sensibilisation en amont sont donc essentielles.

Priorité



Indicateurs

Parcelles agricoles en MAEC
Nombre d'agriculteurs engagés

Moyens

PAEC vallée de l'Ognon
Pacte de la Haie

Mise en œuvre

Réunions de présentation du PAEC et contractualisation avec les agriculteurs volontaires.
Conférences ou réunions avec les agriculteurs du territoire pour présenter des pratiques adaptées et non contraignantes par rapport à la PAC notamment.

Structure porteuse

SMAMBVO

Partenaires

Chambres d'Agriculture 25, 39 et 70
Communes





Fiche action 11

Préserver la population d'Effraie des clochers

L'Effraie des clochers est bien représentée sur le territoire de l'Atlas avec une dizaine de gîtes habités identifiés.

Ce rapace nocturne est très souvent retrouvé dans les clochers des églises, mais également dans les greniers et les vieilles granges. Il n'est pas trop dérangé par la présence de l'Homme tant que le nid reste difficile d'accès pour nous.

Les habitants du secteur étaient particulièrement motivés pour répondre à notre demande de signalement de l'oiseau, ce qui a permis de découvrir tous ces gîtes.

L'implication du public, accompagnée de conférences de sensibilisation permet aux habitants de s'approprier le projet et de les motiver à participer activement à la préservation de cet animal.

Priorité



Indicateurs

Nombre de gîtes à Effraie des clochers
Nombre de nichoirs installés

Moyens

Participation citoyenne du SMAMBVO
Suivi des gîtes : 5 000€ pour une année d'analyse
Convention de partenariat avec la faculté de sciences de Besançon pour l'analyse des pelotes.

Mise en œuvre

Continuer la campagne de sensibilisation qui a eu lieu en 2022 pour impliquer les citoyens dans la démarche de recherche et préservation des gîtes à Effraie.

Des actions de suivi ponctuelles peuvent être envisagées si des travaux de mise en place de nichoirs ou de restauration de gîtes sont prévus.

Une réunion technique entre les communes et le SMAMBVO permettra de mettre en avant les attentes des communes sur ce sujet et de concentrer les efforts de suivi et de restauration sur le plus grand nombre de sites possibles.

Structure porteuse

Communes

Partenaires

SMAMBVO

CPIE

Faculté de sciences de Besançon



Fiche action 12

Améliorer les connaissances et préserver les milieux favorables pour le Castor d'Eurasie

La Confluence Saône-Ognon est un habitat privilégié par le Castor d'Eurasie qui apprécie fortement les berges de l'Ognon et les boisements humides à proximité.

De nombreux indices de présence sont régulièrement recensés sur ce secteur, soit par les citoyens, soit lors d'inventaires.

Comme pour l'Effraie des clochers, impliquer la population dans cette démarche de sauvegarde du Castor est primordiale.

Les investigations *in situ* peuvent apporter des détails sur l'état de la population locale de Castor.

Une bonne approche consiste à former les citoyens pour qu'ils transmettent leurs observations d'indices de Castor.

Priorité



Indicateurs

Cartographie des traces de Castor
Comptage des huttes
Suivi de la population

Moyens

Participation citoyenne du SMAMBVO

Mise en œuvre

La mise en œuvre d'ateliers participatifs pour former et éduquer le grand public sur le Castor d'Europe constitue le premier point d'entrée pour la surveillance de la population de Castor.

Des sorties terrain pour former les personnes volontaires seront prévues afin d'obtenir des données les plus précises possible et ainsi suivre l'évolution du Castor sur le territoire.

Structure porteuse

SMAMBVO

Partenaires

Communes
Dole Environnement
Jura Nature Environnement





Fiche action 13

Protéger les habitats humides abritant des espèces d'insectes phares

Les espèces d'insectes phares sont la Cordulie à corps fin, l'Agrion de Mercure, le Cuivré des marais et le Damier de la Succise.

Ces insectes sont dépendants des prairies humides et des petits cours d'eau de bonne qualité. Leur présence traduit donc le bon état écologique et biologique de leurs milieux.

Les milieux aquatiques sont déjà protégés par la loi, les milieux humides sont quant à eux préservés de l'urbanisation par les PLU(i).

Afin de protéger les prairies humides et les ripisylves/haies de la destruction par des actions agricoles intensives, une concertation avec le monde agricole et des mesures de sensibilisation sont recommandées.

Priorité



Indicateurs

Superficie de milieux protégés

Moyens

Révision du PLU(i)
PGSMH Ognon
PAEC

Mise en œuvre

Les inventaires entomologiques ont mis en évidence des secteurs à enjeux pour les insectes protégés présents en zones humides et en milieux aquatiques. Les documents d'urbanisme sont un des premiers outils de protection réglementaire de ces zones en les rendant inconstructibles. Afin de protéger ces milieux des autres enjeux potentiels (agriculture, sylviculture, etc...), une concertation avec les acteurs du territoire afin de sélectionner les milieux les plus favorables permettra de mettre en œuvre un programme de gestion de ces milieux.

Structure porteuse

Communes

Partenaires

CBNFC-ORI
SHNA
OFB
ONF
SMAMBVO
SAFER



Fiche action 14

Mettre en œuvre un plan de gestion Damier de la Succise sur la base militaire

Le Damier de la Succise est un papillon en régression marquée depuis quelques années en Bourgogne – Franche-Comté.

Lors des inventaires de terrain, le CBNFC-ORI a mis en évidence la présence de cet insecte sur les pourtours de la base aérienne de Broye-Aubigny-Montseugny.

Une intervention du CBNFC-ORI, en partenariat avec le CENFC, la commune et le commandement des armées est donc envisagée pour suivre la population de Damier de la Succise sur ce secteur.

Priorité



Indicateurs

Nombre d'individus de damiers
Evolution de la population

Moyens

Environ 6 000€ pour un suivi sur une année.

Mise en œuvre

En premier lieu, un contact est à réaliser entre les différents partenaires afin d'évoquer les enjeux de conservation de cette espèce et le potentiel d'accueil de la base militaire.

Des investigations de terrain seront alors proposées pour étudier la population du Damier de la Succise.

Structure porteuse

CENFC

Partenaires

CBNFC-ORI

SMAMBVO

Direction Générale des Armements

Commune de Broye-Aubigny-Montseugny





Fiche action 15

Protéger les gîtes à chauve-souris existants et favoriser la création d'habitats favorables

Les chauves-souris sont très présentes sur le territoire de l'Atlas. Bien que certaines d'entre elles soient présentes dans les villages (clochers, greniers, fermes), la plupart des espèces ont besoin de vieux arbres pour nicher.

La mise en place d'îlot de sénescence en forêt permet de proposer des habitats favorables aux chiroptères.

L'identification des zones urbaines abritant des chauves-souris est également importante afin de protéger les bâtiments qui servent de gîte de reproduction.

Priorité



Indicateurs

Nombre de gîtes

Moyens

Révision du PLU(i)
Aménagement forestier communal
Participation citoyenne

Mise en œuvre

Sensibiliser le public en réalisant des conférences et des sorties nature en partenariat avec la CPEPESC afin de mettre en place un réseau de citoyens pouvant signaler la présence de chauves-souris chez eux.

L'ONF peut protéger certaines parcelles forestières via la mise en place de réserve biologique intégrale. Cette appellation interdit toute intervention humaine dans la parcelle afin de laisser la nature évoluer en toute tranquillité.

Les communes peuvent protéger les bâtiments abritant des chauves-souris grâce aux documents d'urbanisme, en imposant des prescriptions pour la rénovation des bâtiments concernés. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques permettent d'imposer des pratiques qui ne pourraient pas être inscrites au règlement d'urbanisme (protéger les combles d'un bâtiment communal par exemple).

Structure porteuse

Communes

Partenaires

CPEPESC
SMAMBVO





Fiche action 16

Restaurer des milieux favorables au Sonneur à ventre jaune

Une population importante de Sonneur à ventre jaune est recensée sur la commune de La Grande-Résie, au niveau du lieu-dit « Les Champs Rousseau ».

Cette population occupe actuellement un réseau d'ornières artificielles réparties entre le chemin de terre en bordure de champ et un sentier enherbé, moins fréquenté, en direction du ruisseau de la Cuve.

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce d'amphibien qui va chercher en priorité les points d'eau ensoleillés en forêt ou à proximité. Ce crapaud se retrouve également en prairie humide, en fourrés, etc...

Les deux facteurs importants sont la disponibilité en mares et leur durée dans le temps. Les sonneurs vont ainsi pondre plusieurs fois dans l'année par petits paquets d'œufs répartis sur différents sites pour maximiser la survie de leurs petits.

Priorité



Indicateurs

Quantité d'individus de sonneurs
Nombre de sites où la reproduction est avérée

Moyens

Suivi POP amphibiens : environ 4000€ par an
Création de gouilles - ornières : environ 1500€
Restauration de mare : entre 5000 et 8000€ en fonction de la superficie

Mise en œuvre

Le Sonneur à ventre jaune est un crapaud opportuniste qui va chercher des points d'eau ensoleillés en forêt ou en prairie. On le retrouve fréquemment dans des ornières sur des chemins de terre en raison de l'exposition des flaques et de l'effet de « chapelet » de différents points d'eau sur un secteur restreint.

Il existe donc plusieurs méthodes de restauration ou de création de milieux pour le Sonneur :

- La création d'ornières dans des parcelles forestières ensoleillées et non fréquentées par les engins
- La création ou la restauration de petites mares forestières en clairière ou en lisière

Modifier une route forestière en ajoutant des graviers permet, par exemple, de grandement limiter la formation d'ornières et donc de réduire le risque d'écrasement de ces animaux par les engins. La création de gouilles ou d'ornières à proximité, en dehors des routes forestières permet d'offrir des habitats favorables à ce crapaud et de le protéger des engins. Ces méthodes permettent aussi d'éviter de bloquer les activités agricoles ou sylvicoles du secteur concerné.

Structure porteuse

SMAMBVO

Partenaires

LPO BFC
Communes